

#ACTU

LA PUFF, CE FLÉAU QUI ATTIRE DE NOMBREUX JEUNES

Une puff (de l'anglais qui signifie « bouffée ») est une petite cigarette électronique, prête à l'emploi et facile d'utilisation. Elle contient environ 600 bouffées et doit être jetée après car la plupart ne peuvent pas être rechargées. Elle coûte de 8 à 18€. Tout comme la cigarette électronique, elle est vendue dans les bureaux de tabac ou sur Internet.

Interdite aux mineurs

Bien qu'elle soit interdite aux moins de 18 ans, la puff est présentée comme un produit ludique pour attirer les mineurs : des couleurs très vives, des goûts sucrés, qui rappellent les bonbons, et des arômes qui plaisent, comme le chocolat ou la vanille. On peut se la procurer facilement chez les buralistes, qui ne contrôlent malheureusement pas toujours l'âge de l'acheteur. Il existe également des modes de livraison discret, peut-être à l'insu des parents, via certains sites internet.

Dangereuse pour le cerveau

Pourtant, ces cigarettes sont loin d'être des friandises sans danger. La plupart contiennent de la nicotine qui développe une dépendance à la cigarette, ce qui est dangereux pour le développement du cerveau des jeunes personnes. Pour

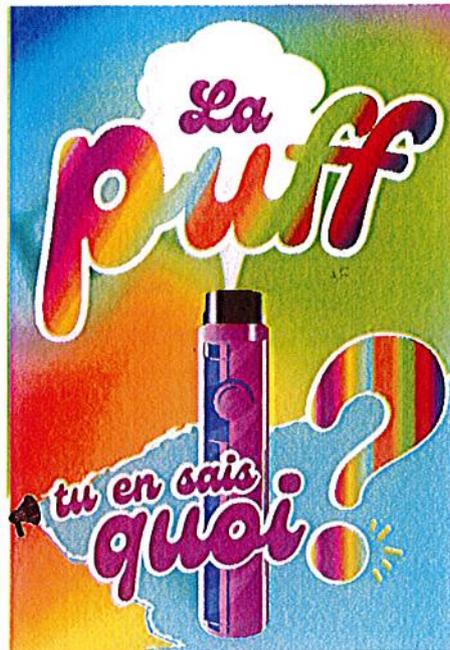
celles qui n'en contiennent pas, cela reste quand même de la fumée inhalée, et elles peuvent donner simplement l'habitude de fumer aux jeunes.

Selon une étude de 2022* « Parmi les adolescents utilisant la Puff, 28 % d'entre eux ont commencé leur initiation à la nicotine à travers ce produit et 17 % d'entre eux se sont ensuite tournés vers une autre forme de produit de la nicotine ou du tabac ».

Dangereuse pour l'écologique

Au-delà des conséquences sur la santé de nos jeunes, les Puffs représentent aussi un danger écologique : à usage unique, elles ont une durée de vie très courte, mais leurs composants (matières plastiques, batterie au lithium, dispositif de chauffage et réservoir du liquide) mettront des siècles à s'éliminer, voire ne se décomposeront jamais pour certains.

De plus, les puffs sont souvent jetées par terre ou en pleine nature, ce qui peut également provoquer un incendie, comme les mégots de cigarette. Pourtant, ces conséquences écologiques désastreuses ne sont jamais mentionnées aux acheteurs.



Une proposition de loi visant à interdire "la fabrication, la détention en vue de la vente, de la distribution ou de l'offre à titre gratuit" des cigarettes électroniques jetables ou à usage unique, dites "puffs" est en cours d'examen par le Parlement.

D'ici son entrée en vigueur, attendue pour l'été 2024, il appartient aux parents d'être vigilants sur ce danger qui guette leurs enfants.

Le secteur jeunesse prévention, qui a constaté que de nombreux collégiens et lycéens de Voreppe en consomment, souhaiterait sensibiliser les jeunes et aussi les parents à ce fléau, pour la santé et pour l'écologie.

* Réalisée par Alliance contre le tabac